

Comment le CRSNG détermine-t-il si une demande de subvention à la découverte s'inscrit dans son mandat?

Dans le cadre de chaque concours de subventions à la découverte, le CRSNG évalue les demandes afin de déterminer si elles s'inscrivent dans son mandat.

Toutes les demandes présentées au Programme de subventions à la découverte sont évaluées à l'étape de l'avis d'intention pour déterminer si elles s'inscrivent dans le mandat de l'organisme. Ces évaluations, fondées sur la description des activités de recherche proposées, sont effectuées par les employés du CRSNG et peuvent inclure des commentaires des membres des groupes d'évaluation. S'il y a des préoccupations quant à l'admissibilité d'une demande par suite de cette évaluation, une lettre est envoyée au candidat lui rappelant de tenir compte des lignes directrices énoncées dans la page Web [Choisir le bon organisme subventionnaire fédéral](#) et l' [Addenda aux Lignes directrices pour déterminer l'admissibilité des demandes liées à la santé](#). La décision finale quant à l'admissibilité d'une demande est prise en fonction de l'ensemble de la demande. Avoir été titulaire d'une subvention à la découverte ou d'une autre opportunité de financement du CRSNG par le passé ne garantit pas l'admissibilité des demandes présentées ultérieurement.

Les trois résultats possibles de l'évaluation pour déterminer si une demande s'inscrit dans le mandat de l'organisme sont les suivants :

- les demandes identiques présentées à plus d'un des trois organismes subventionnaires fédéraux sont rejetées;
- les demandes qui s'inscrivent dans le mandat du CRSNG et celles dont l'admissibilité par rapport au mandat demeure ambigu, sont évaluées par des pairs dans le cadre du concours;
- les demandes qui ne s'inscrivent pas dans le mandat du CRSNG sont rejetées et ne sont pas évaluées par des pairs dans le cadre du concours.

Il est à noter que la décision quant à l'admissibilité d'une demande peut être prise tout au long du processus d'évaluation et être rendue aussi tard qu'en février.

Si vous avez des questions ou si vous souhaitez obtenir plus de renseignements, veuillez communiquer avec le CRSNG à resgrant@nserc-crsng.gc.ca.